



Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

Pour donner suite à la demande de dérogation mineure à la propriété sise au (213), rue Gosselin, lot 6 568 766, afin de permettre que le stationnement empiète de 28,54% (2,26 mètres) en avant de la façade avant du bâtiment principal, au lieu d'un empiètement maximal de 25% (1,98 mètre) tel qu'autorisé par le point c) du 1^{er} alinéa de l'article 14.2.1 du règlement de zonage #370-23, et ce, dû à la présence projetée d'un poteau de distribution du réseau électrique d'Hydro-Québec.

L'AVIS est donné par la soussignée, Nadine Lavallée, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Liboire que la demande de dérogation mineure sera prise en considération par le Conseil municipal lors de la séance régulière du 7 mai 2024.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil à ce sujet pourra se présenter le **7 mai 2024**, à **19 heures**, à la salle du Conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 11^e jour du mois d'avril 2024.

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière